

Reims, le 26 janvier 2021

Exp: MSA Marne Ardennes Meuse 24, bd Roederer - CS 30001 51077 Reims Cedex
64

Cotisations sur salaires

Dossier suivi par : Jean-David Amato
Contact téléphonique : 0969366052
Dossier : **80045357300027 (ASCO)**
WM PRESTA SEZANNE

Objet : Attestation de fourniture des DS V2

WM PRESTA SEZANNE
CHE DES VIGNES
51120 ALLEMANT

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales établie pour l'application de l'article D.8222-5 du code du travail et destinée à être remise à vos cocontractants donneurs d'ordres.

En votre qualité d'employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements repris dans la liste ci-jointe.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas pour renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- w Se connecter à www.msa085155.fr/verification-attestations,
- w Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE en transmettant le **numéro de sécurité suivant : EVZTB2CPM0**.

Cette attestation est disponible sur les différents sites de la MSA pendant un an, à compter de la date d'envoi du courrier.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec votre interlocuteur dont les coordonnées figurent en haut de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Direction

PJ: Attestation de fourniture des DS V2

Reims, le 26 janvier 2021

Attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions des candidats à une commande au moins égale à 5 000 euros
(art. L.243-15, D.243-15 du CSS et D.725-22-5 du CRPM)

Demande d'attestation de fourniture de déclarations sociales légalement exigible lors de la conclusion d'un contrat et tous les six mois, jusqu'à la fin de l'exécution du contrat, dont l'objet porte sur une obligation d'un montant au moins égal à 5 000 euros en vue de l'exécution d'un travail, de la fourniture d'une prestation de services ou de l'accomplissement d'un acte de commerce

Code de Sécurité EVZTB2CPM0

Conformément à la législation, la validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par le cocontractant. Pour cela, ce dernier dispose de plusieurs possibilités :

- Se connecter à www.msa085155.fr/verification-attestations,
- Contacter la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

En votre qualité d'employeur

DENOMINATION SOCIALE : **WM PRESTA SEZANNE**

Adresse du siège social : CHE DES VIGNES
51120 ALLEMANT

N° SIREN : 80045357300027

En votre qualité d'employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales, des contributions d'assurance chômage et des cotisations AGS, vous est délivrée :

- pour un effectif de 9 salarié(s) et une masse salariale de 17 784.22 euros,
- au titre du mois de decembre de l'année 2020
- et pour les établissements suivants :

Etablissements concernés	Numéro SIRET
WM PRESTA SEZANNE	80045357300027

Délivrance de l'attestation de déclaration sociale

Le Directeur Général, soussigné certifie, qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de cotisations de Sécurité Sociale, d'Allocations Familiales, de contributions d'assurance chômage et de cotisations AGS à la date du 26/01/2021.

Fait à Reims, le 26/01/2021

Le Directeur Général de la MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE-ARDENNES-MEUSE

ou son délégué

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie